

# **LRU, LPPR... MAIS DE QUOI PARLE-T-ON?**

**COMPRENDRE LA « LOI PLURIANNUELLE  
DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE »**

**31 JANVIER 2020**

**OÙ ON REMET LE FUTUR PROJET DE LOI DANS SON CONTEXTE,  
DANS LA CONTINUITÉ DES RÉFORMES NÉOLIBÉRALES:  
AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION, SÉLECTION À  
L'UNIVERSITÉ, FUSION DES ÉTABLISSEMENTS, DESTRUCTION DE  
LA FONCTION PUBLIQUE...**

# **I/ RETOUR SUR LE PROCESSUS DE MARCHANDISATION DE L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE**

# 1984 : LE "SERVICE PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ": LA LOI SAVARY

En 1968, après l'insurrection du mois de Mai, la loi Faure modifie profondément la structure des universités, qui étaient jusqu'alors centralisées aux mains de l'Etat et des professeurs de catégorie A, les "mandarins".

Les conseils d'université seront désormais composés de représentants élus des personnels (enseignants et non enseignants) et usagers (les étudiants), ainsi que des « personnalités extérieures » choisies par les membres élus du conseil. Les anciennes facultés deviennent des UER (Unités d'enseignement et recherche), dotées de conseils élus désignant – tous collèges confondus – le directeur ou la directrice de l'unité.

La loi Savary de 1984 homogénéise les structures d'enseignement post-secondaires, en posant dans la loi le principe d'un « service public de l'université ».



# 1986, LES ÉTUDIANT·E·S DANS LA RUE ET L'ABANDON DU PROJET DEVAQUET

Tout au long des années 70 et 80, certain·e·s contestent ce modèle du service public de l'université, souhaitant d'un côté l'augmentation des ressources propres et de leur maîtrise par l'augmentation des droits d'inscription et le développement des contrats avec les entreprises, et d'un autre côté la diminution de la représentation des étudiants et des personnels, au bénéfice d'une gestion entrepreneuriale de l'enseignement supérieur.

La loi Savary est tout particulièrement remise en cause sous le gouvernement Chirac en 1986 : le projet de loi Devaquet visait à réformer les universités françaises en sélectionnant les étudiants à l'entrée des universités, et en mettant celles-ci en concurrence. On est bien loin de l'autonomie revendiquée en 1968. Très contesté en novembre et décembre 1986 lors d'un mouvement étudiant et lycéen qui est notamment marqué par la mort de Malik Oussekine, le projet a été retiré le 8 décembre 1986.





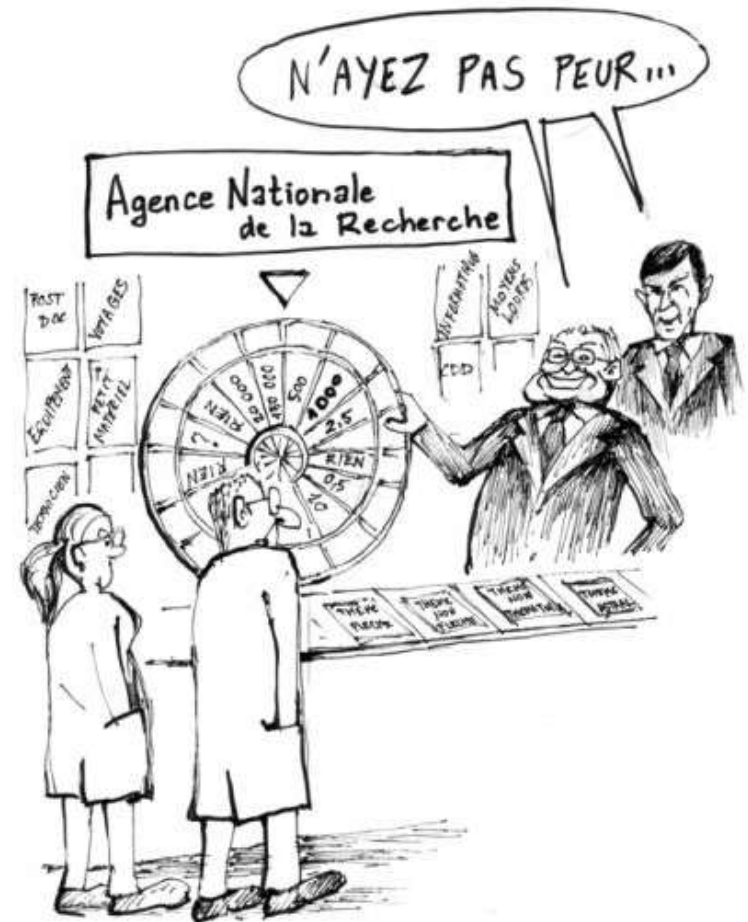
Manifestation contre la loi Devaquet dans le Quartier latin de Paris, le 11 novembre 1986. Photo: Paris quartier latin novembre 1986  
Extrait du documentaire "Devaquet si tu savais" de Franck Schneider et Francis Kandel



# 2005: L'ANR OU LA RECHERCHE PAR « APPELS À PROJET »

En 2005 est créée « l'Agence Nationale pour la Recherche », qui finance des projets de recherche. Depuis, la recherche fonctionne de moins en moins avec des financements stables, pérennes et récurrents, et de plus en plus avec des financements donnés suite à un « **appel à projets** ». Plutôt que de distribuer les fonds aux laboratoires de recherche de manière égalitaire, l'ANR conduit à l'individualisation et à la concurrence : plus d'argent pour les « meilleur·e·s », les projets les plus « rentables » ou « sexy » (entre 10 et 20% seulement des projets sont acceptés).

Résultat: les enseignant·e·s chercheur·euse·s passent leur temps à constituer des dossiers en espérant obtenir un financement... au lieu de faire de la recherche et de penser la pédagogie de leur enseignement !



# 2007 : PÉCRESSE ET LA LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

La **loi LRU** prévoyait principalement que, d'ici au 1er janvier 2013, toutes les universités accèdent à **l'autonomie dans les domaines budgétaire** (article 50) et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

Thierry Coulhon et Jean-Pierre Korolitz, aujourd'hui conseillers spéciaux auprès de Macron et Frédérique Vidal, ont participé à son élaboration. C'est le début de la libéralisation de l'université.



***Ainsi, s'agissant de ce processus d'autonomisation des universités, le groupe J.P. Vernant écrivait dans une tribune du 25 janvier 2018:***

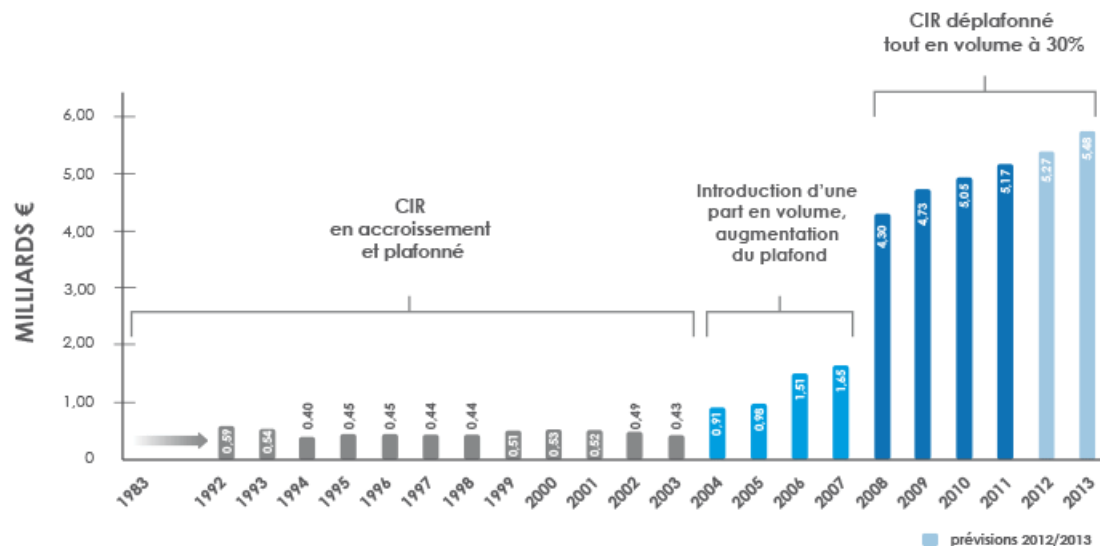
"Par un procédé de novlangue typique du néolibéralisme, et non sans une certaine dose d'humour noir, les vagues de dépossession ont été baptisées "autonomie" et les vagues de bureaucratisation et de précarisation, "excellence". (...)

1. **l'"autonomie" administrative** ; il s'agit de doter les universités d'un cadre juridique inspiré des sociétés de droit privé et d'un conseil d'administration non élu nommant des dirigeants non nécessairement universitaires.
2. **l'"autonomie" de recrutement**, d'évaluation et de gestion des personnels ; il s'agit de laisser les recrutements à la technostructure universitaire plutôt qu'aux pairs, de généraliser les contrats de droit privés (sortie de la fonction publique), de déréguler les salaires et de généraliser la précarité.
3. **l'"autonomie" pédagogique** ; il s'agit de généraliser, par la sélection à l'entrée des filières universitaires, la mise concurrence des étudiants et des formations, d'amenuiser les libertés pédagogiques des universitaires (au nom de l'attractivité, de l'employabilité et de la rentabilité des parcours) et de mettre fin au cadre national des diplômes.
4. **l'"autonomie" financière** ; il s'agit de déréguler les frais d'inscription pour substituer le financement privé au financement par l'Etat, et au passage de généraliser le recours au crédit des étudiants comme des universités."



# 2008: DÉPLAFONNEMENT DU CRÉDIT IMPÔTS RECHERCHES : L'ORGANISATION DE L'APPAUVRISSEMENT BUDGÉTAIRE DE L'ESR

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), créé en 1983 pour favoriser la recherche et le développement (R&D) dans les entreprises françaises a vu son budget peu à peu relevé (2007) puis déplafonné (2008), et enfin étendu aux PME (2013). Le CIR a aujourd'hui un **budget de 5 à 6 milliards d'euros**. Or, il s'agit d'une vraie « **niche fiscale** » qui a été détournée de sa fonction « scientifique »



© 2014 L'Observatoire du CIR

Sources:

<http://observatoire-du-cir.fr/historique/>

Voir également:

<https://www.humanite.fr/les-milliards-envoles-du-credit-impot-recherche-571624>

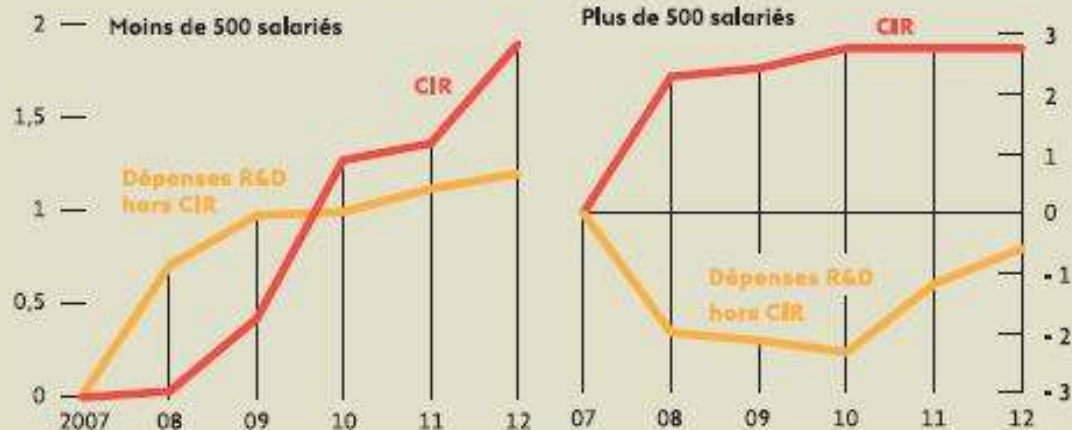
## LE CIR\* PROGRESSE, LES EMPLOIS RÉGRESSENT



Entre 2000 et 2010, le nombre d'emplois créés en recherche et développement (R&D) (chercheurs et personnels de soutien) restent sous la barre des 8 000 alors que le montant du crédit impôt recherche a été multiplié par cinq dans la même période.

## DES GRANDES ENTREPRISES QUI DÉTOURNENT L'INVESTISSEMENT

Milliards d'euros supplémentaires par rapport à 2007



Entre 2007 et 2012, la dépense en recherche et développement a cru régulièrement dans les entreprises de moins de 500 salariés, en même temps que progressait le CIR ...

... en revanche, dans les plus grandes entreprises, cette dépense est restée sous le niveau de 2007 malgré l'augmentation du CIR.

Source: Sciences en marche, 2015

[https://www.humanite.fr/sites/default/files/files/documents/rapport\\_sciens\\_en\\_marche.pdf](https://www.humanite.fr/sites/default/files/files/documents/rapport_sciens_en_marche.pdf)

# 2010: LA CRÉATION DES « IDEX », OU FAVORISER LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS D'EXCELLENCE, AU MÉPRIS DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE

Les « IDEX » sont des programmes d'investissement qui visent à créer des pôles d'excellence pluridisciplinaire de l'enseignement et de la recherche. Les groupements d'établissement promus se voient financés (entre 700M€ et 950M€ en 2012); c'est le cas par exemple de Saclay, Paris Sciences Lettre (PSL), Sorbonne universités... Le label IDEX favorise ainsi les grands regroupements et fusion d'établissements.

D'un côté on sur-finance, de l'autre on assèche les budgets des universités: c'est l'accroissement des inégalités entre les établissements, au mépris des universités considérées les moins « rentables » et les moins bien situées géographiquement, dans une logique d'évaluation constante et de compétitivité... loin de l'idéal d'un service public égalitaire garantissant le cadre national du diplôme (c'est-à-dire la valeur égale d'un diplôme obtenu à Amiens ou à la Sorbonne).



# 2013 : LE RENFORCEMENT PROGRESSIF DE "L'AUTONOMIE" DES UNIVERSITÉS SOUS LE RÈGNE DU PS: LA LOI FIORASO

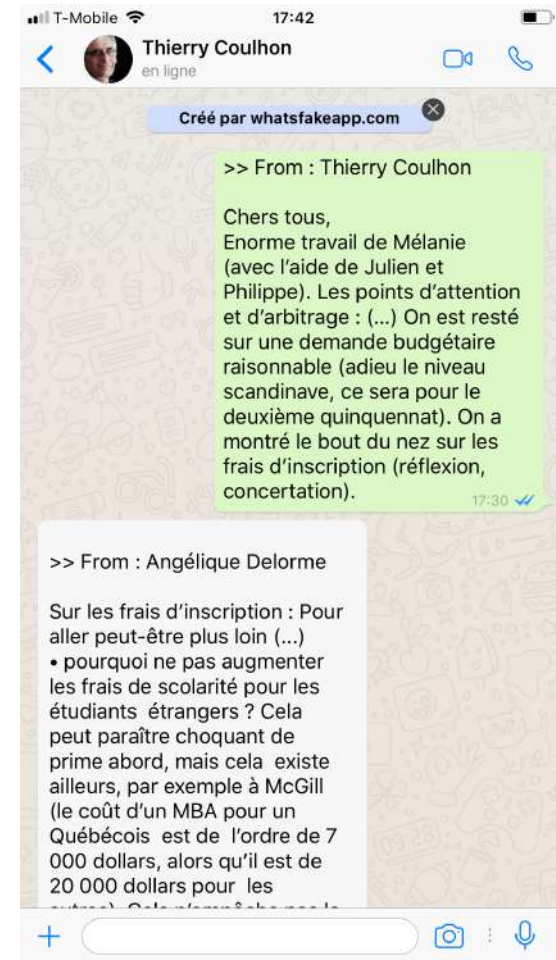
Pendant les années Hollande se mettent en place la sélection en Master et l'arrêté doctoral (qui harmonise les doctorats et généralise le doctorat en trois ans financés), tandis que les budgets de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche continuent de fondre comme neige au soleil. **En 2013, la loi Fioraso renforce le texte de Pécresse et favorise la fusion des établissements universitaires.** Bref, les gouvernements successifs continuent d'égratigner les principes de la loi Savary de 1984, qui avait créé la notion de « service public d'enseignement supérieur ».





# 2016 : MACRONLEAKS: DANS LES COULISSES DU PROGRAMME D'EN MARCHE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

En 2016, un groupe constitué d'universitaires, d'économistes et de membres d'En Marche prépare la fiche de route de Macron sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Si l'augmentation généralisée des frais d'inscription n'apparaît pas comme un point de programme de Macron, il y a d'ores et déjà consensus sur l'augmentation des frais pour les étudiant·e·s étrangers. **Une note de Gary-Bobo est particulièrement claire: elle préconise le développement du prêt étudiant et l'augmentation des frais d'inscription**, le tout présenté sous un enrobage marketing "En Marche" bien rôdé (voir ici: <http://k6.re/X-cGf>). *"Libérer les énergies des universités", "donner aux universités une autonomie réelle", "soutenir la constitution d'universités de niveau mondial", "plus grande souplesse", "capacité d'adaptation", "nouveaux modèles de gouvernance":* dès son programme de campagne, l'équipe Macron a affiché son souhait d'un renforcement de l'autonomisation de l'enseignement supérieur français (voir le programme 2017 ici: <http://k6.re/ed1XX>).



NB: Mise en scène des mails échangés dans les MacronLeaks sous forme d'une conversation WhatsApp

# 2018 : LA LOI ORE: L'INTRODUCTION DE LA SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ (PARCOURSUP)

Le gouvernement prévoit dès fin 2017 la mise en place d'un "Plan Etudiants", non prévu dans le programme de Macron, destiné à "désengorger" l'université. Derrière la promesse d'une meilleure orientation, il s'agit pour l'exécutif d'introduire pour la première fois une sélection à l'université, via les dossiers à remplir sur la plateforme Parcoursup. Quelques mois après le passage en force de cette loi, et malgré la mobilisation intense des universités au printemps 2018, les résultats sont là: des inégalités à l'accès vers des études supérieures de plus en plus marquées, tandis que des "pôles d'excellence" se construisent petit à petit, mettant chaque jour à mal l'idéal d'un enseignement supérieur démocratique et égalitaire.



Une manifestation contre Parcoursup à Paris le 15 mars. Photo Cyril Zannettacci pour Libération

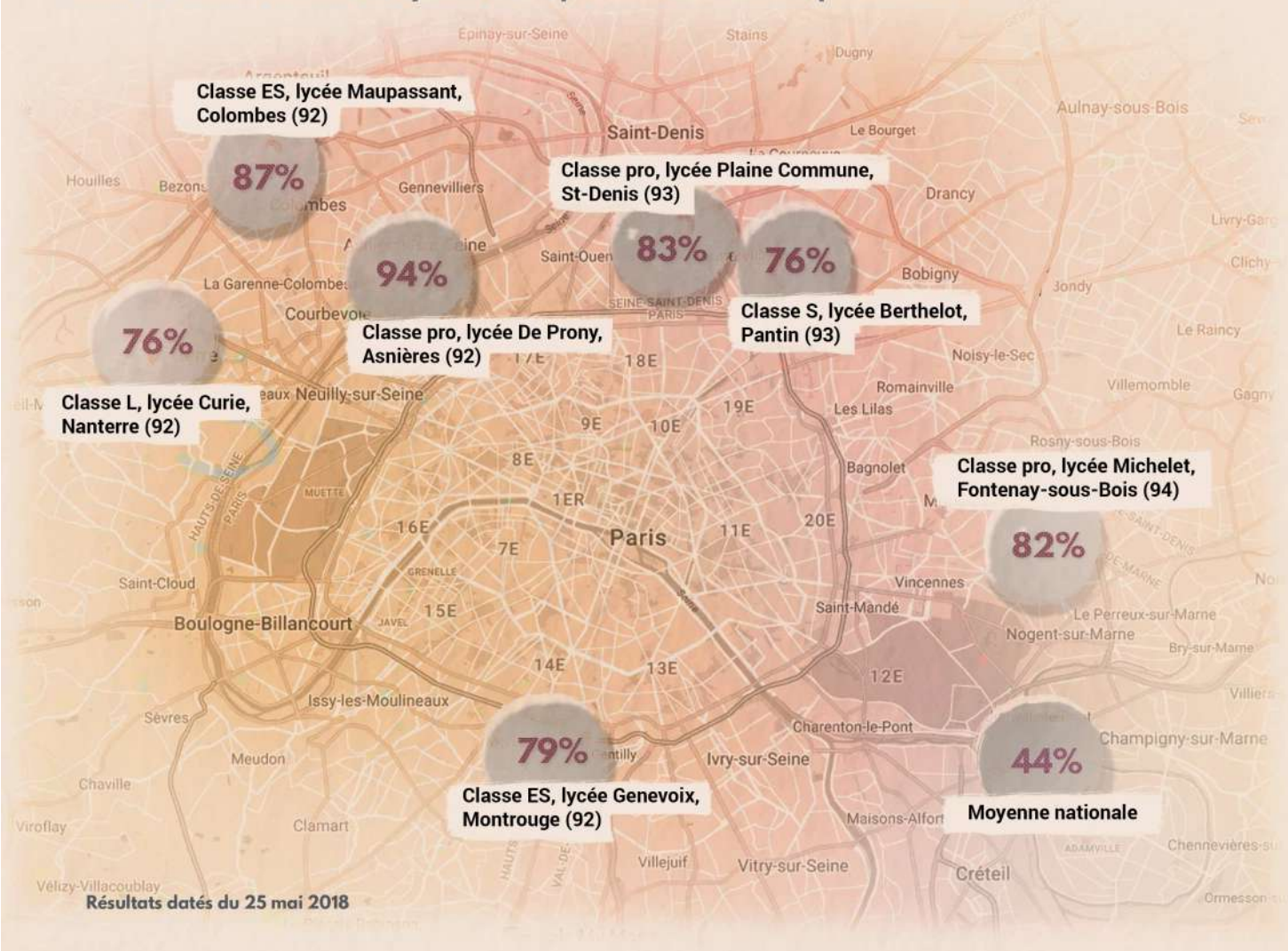


Manifestation contre Parcoursup et la loi orientation et réussite des étudiants (ORE), le 22 mars 2018 à Montpellier



# Cartographie de l'exclusion avec Parcoursup

pourcentages d'élèves sans réponses positives (réponses « non » ou « en attente »)  
dans certaines classes de lycées de la première couronne parisienne.



Source:

<https://swaggcocos.files.wordpress.com/2018/05/cartographie-de-lexclusion-avec-parcoursup-rc3a9sultats-du-25-mai-2018.png?w=1140&h=1006>

# 2018 : LA HAUSSE SCANDALEUSE DES FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS.

Le 19 novembre 2018, le Premier ministre annonce un nouveau plan "d'attractivité des étudiants étrangers", ironiquement appelé « Bienvenue en France » : le point qui soulève la colère concerne l'augmentation drastique des frais d'inscription, qui seront multipliés par plus de dix (2 770 euros au lieu de 170 euros pour la licence, et 3 770 euros pour une formation en master ou en doctorat – contre 243 euros et 380 euros actuellement).



Photo Cyril Zannettacci / Agence



Manifestation d'étudiants opposés à la hausse des frais d'inscription à l'université pour les étrangers, le 13 décembre 2018 à Paris [afp.com/](http://afp.com/)

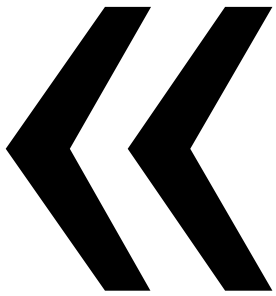


# 2018: ET LE LENDEMAIN, UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES PRÉCONISE L'AUGMENTATION GÉNÉRALISÉE DES FRAIS...

Le rapport de la Cour des Comptes “Les droits d’inscriptions dans l’enseignement supérieur public”, dont certains passages ont fuité dans la presse le 21 novembre 2018, vient s’inscrire dans ce schéma d’augmentation généralisée des frais de scolarité. Cette institution préconise une hausse de 300% pour une inscription en master et, pire encore, de laisser aux établissements la possibilité d’imposer des frais au niveau « adapté et juste ». Ce serait ainsi le moteur d’un enseignement supérieur à plusieurs vitesses : seuls les établissements renommés pourront profiter de leur attractivité pour établir des frais élevés et renforcer ainsi leur position.



# **AUJOURD'HUI : S'ATTAQUER AU STATUT DES ENSEIGNANT·E·S- CHERCHEUR·EUSE·S**



**Il faut une loi ambitieuse,  
inégalitaire - oui, inégalitaire,  
une loi vertueuse et  
darwinienne, qui encourage les  
scientifiques, équipes,  
laboratoires, établissements  
les plus performants à l'échelle  
internationale.**

**Antoine Petit, PDG du CNRS, *Les Échos*, 26  
novembre 2019.**

**OÙ L'ON SE DEMANDE CE QU'IL Y A DANS LES  
RAPPORTS PRÉPARATOIRES DE LA LPPR AVEC  
L'AIDE DES DOCUMENTS DU COLLECTIF SAUVONS  
L'UNIVERSITÉ**

# **II/ LE CONTENU DU PROJET « LOI PLURIANNUELLE PROGRAMMATION RECHERCHE »**

# NOTA BENE: LA « FONCTION PUBLIQUE » À L'UNIVERSITÉ, ÇA VEUT DIRE QUOI?

A l'heure actuelle, les enseignant·e·s chercheurs·seuses (EC) sont recrutées après la soutenance de leur thèse. Les postes étant gelés depuis plusieurs années, l'embauche des docteur·e·s est d'ores et déjà extrêmement concurrentielle, notamment en sciences humaines. **De plus en plus de personnes sont recrutées sur des postes contractuels, dits « précaires », c'est-à-dire des contrats courts qui ne garantissent ni la stabilité ni l'avancement de la carrière.**

La carrière de la fonction publique dans l'ESR: les EC sont d'abord titularisé·e·s en tant que *maîtres de conférence*; ils/elles peuvent par la suite être nommé·e·s *professeur·e·s des universités*. Leur poste est stable: ils et elles sont fonctionnaires de l'Education Nationale.





**MARCHANDISER  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET LA  
RECHERCHE, LA  
FIN D'UN SERVICE  
PUBLIC EN  
QUATRE POINTS  
CLÉS:**

**INTRODUCTION  
DE LA  
SÉLECTION**

(depuis 2016 en master,  
depuis 2018 au niveau  
post-bac avec  
ParcourSup)

**AUGMENTATION  
DES FRAIS  
D'INSCRIPTION**

(commencé avec les  
étudiant·e·s extra-  
communautaires, mais déjà en  
place dans les écoles comme  
ScPo ou les écoles de  
commerces, ainsi que pour  
certains masters à

**SUPPRESSION DU  
CADRE NATIONAL  
DU DIPLÔME**

(fusions, grands  
établissements,  
individualisation des  
parcours, etc.)

**CASSE DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE DE  
L'ESR**

(LRU en 2007, Loi sur la  
fonction publique et LPPR  
2020)

# **LA « LPPR » EST UN PROJET DE LOI, POUR L'INSTANT PEU CLAIR, QUI REPOSE SUR TROIS RAPPORTS, DONT VOICI CERTAINES ANNONCES:**

- ◆ **La modulation du service obligatoire ; la fin des 192h de service (évaluation des services d'enseignement en crédits ECTS et non en volume horaire)**
- ◆ **Le non-paiement des heures complémentaires**
- ◆ **Régulation des charges d'enseignement en fonction de la production académique: les « excellent·e·s » en recherche auront moins de charge d'enseignement, au détriment des soi-disant « moins excellent·e·s »**
- ◆ **Le recrutement des personnels via des CDI chantier (prenant fin avec le financement du projet de recherche), titularisations plus rares et plus tardives (systèmes de *tenure track* à l'américaine)**
- ◆ **Renforcement de la logique managériale avec des dotations aux unités en fonction de l'évaluation HCERES + primes variables**

# QUELQUES EFFETS CONCRETS :

- ◆ Hausse des inégalités entre les universités: des pôles d'excellence surfinancés, des universités reléguées
- ◆ Vers la destruction du principe d'égalité nationale des diplômes: un même parcours ne « vaudra » pas la même chose sur le marché du travail en fonction de l'université fréquentée
- ◆ Hausse de la précarité des enseignant·e·s et des chercheuses/chercheurs
- ◆ Dégradation des conditions de travail et d'études
- ◆ Davantage d'inégalités et de discriminations
- ◆ Remise en cause du statut de fonctionnaire et du principe de service public: qu'est-ce qu'un service public sans fonction publique?

# POUR LES ÉTUDIANT·E·S:

- Vers un modèle ultra-concurrentiel
- Vers une disparition des filières non « rentables »?
- Dégradation des conditions d'études (surtout en premier cycle): moins de temps pour la préparation des cours, enseignant·e·s précaires et surchargé·e·s
- Dans le futur: sélection accrue (cf. loi ORE) et extension de l'augmentation des frais d'inscriptions des étudiant·e·s





## Ouvrages:

- Hugo Harari-Kermadec, *Le Classement de Schanghai. L'université marchandisée*, Editions Le Bord de l'eau, Paris, 2019
- *Arrêtons les frais, pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Séverine Chauvel, Pierre Clément, David Flacher, Hugo Harari-Kermadec, Sabina Issehnane, Léonard Moulin, Ugo Palheta – Editions Raisons d'agir, 2015

## Sites:

- <http://www.sauvonsluniversite.com/>
- <http://universiteouverte.org>
- [acides.hypotheses.org](http://acides.hypotheses.org)

## Documentaires:

- Vincennes, l'université perdue, par Virginie Linhardt,  
<https://www.youtube.com/watch?v=FcCW-12OCeg>
- Etudiants, l'avenir à crédit? Arte, 2015:  
<https://www.arte.tv/fr/videos/060212-000-A/etudiants-l-avenir-a-credit/>

# RESSOURCES

